

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-189 en date du 24 novembre 2021
Fonds de concours de la Commune de Mainsat pour des travaux
d'investissements de l'école**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt-quatre novembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de la commune de Mérinchal, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 18/11/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 51	Votants : 55	POUR : 55
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 7	Exprimés : 55	

Présents : MM., VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, FERRIER, PICHOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. SCARAMUCCIA à LE CORRE, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN.

Excusés : MM. DESCLOUX, JOULOT, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, D'HULSTER, ROULLAND,

Secrétaire de séance : Marie-Françoise VENTENAT

Rapporteur : David SCHMIDT, Vice-président

Suite à la délibération n°2019-184 du 26 novembre 2019 portant délibération cadre concernant le fonds de concours versé par les communes bénéficiant de travaux d'investissements sur le bâti des écoles et leurs abords (cour et préau), il y a lieu de demander à la commune de Mainsat un fonds de concours pour le changement des gouttières réalisé sur l'année 2021.

Ce plan de financement devra faire l'objet d'une délibération concordante de la commune.

Il est à noter que le fonds de concours sera demandé à la Commune de Mainsat en lui fournissant un état des dépenses et recettes validé par la Trésorerie.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Montant HT
Changement des gouttières	9 412,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	9 412,00 €
RECETTES PRÉVISIONNELLES	Montant HT
DETR (70 %)	6 588,40 €

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-189-DE
Date de télétransmission : 01/12/2021
Date de réception préfecture : 01/12/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

RESTE À CHARGE	2 823,60 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : 20 % d'autofinancement sur le montant total des dépenses	1 882,40 €
FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE MAINSAT : - 50 % du reste à charge dans la limite des 20 % d'autofinancement obligatoire de la CCMCA	941,20 €
TOTAL DES RECETTES	9 412,00 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le fonds de concours dû par la commune de Mainsat et présenté ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 1^{er} décembre 2021
Pour copie conforme, le 1^{er} décembre 2021

Le Président,
Alexandre VERDIER

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-189-DE
Date de télétransmission : 01/12/2021
Date de réception préfecture : 01/12/2021